



## Les Amis des Allées

Maison des Associations  
2, rue des Corroyeurs  
BP X9  
21000 Dijon Cedex

[www.lesamisdesallees.fr](http://www.lesamisdesallees.fr)

A Madame O. Charret Godard,  
Co-Présidente de la Commission de Quartier  
Chevreul-Parc, Mairie de Dijon,

Dijon, le jeudi 4 mai 2017

Objet : carrefour Bd. Schuman / Cours du Parc.

Copie : Mme Malet, C.A. Amis des Allées.

Madame la Co-présidente,

Depuis maintenant bientôt 3 ans nous avons contribué à de nombreux dossiers relatifs au quartier Chevreul-Parc dans le but d'améliorer le quotidien des Dijonnais.

Un de ces dossiers concerne le carrefour Bd. Schuman / Cours du Parc, et plus particulièrement le temps de passage laissé aux piétons et cyclistes empruntant à cet endroit tant ce passage protégé que la piste cyclable.

Evoqué et traité à de multiples reprises depuis de nombreuses années, il est patent et reconnu que ce point précis pose un problème aux piétons et cyclistes.

- courriers multiples (2013 et antérieurs) avec vos confrères en charge de la circulation,
- visites du P.C. circulation de la Ville (12/2013) au cours de laquelle il nous avait été conseillé d'attendre les élections municipales de 2014 et la mise en œuvre tant de la Lino que du projet Prioribus, les deux impactant la circulation du secteur. Ce dossier serait réétudié après ces deux événements.
- notre long échange le 7/3/2015 à l'occasion de votre réunion dédiée aux associations, tenue avec votre colistier, réunion au cours de laquelle les participants, à l'unanimité, reconnurent tous, le bien fondé de notre demande et l'impossibilité de traverser de manière sécurisée ces 5 voies de circulation en 15",
- interventions multiples en commissions de quartier sur le sujet, par les habitants eux même, ou soutenues par eux,
- notre réunion technique du 10/02/2016, sur le site avec vous-même et les Services techniques, etc...

De toute cette activité, il ressort deux avancées positives relevées le 02/03/2017 par notre "comptage terrain" opéré sur trois créneaux différents de la journée, avec des flux inégaux bien évidemment (cf. détails en page 3) :

- l'idée de décaler légèrement de quelques secondes le démarrage des véhicules en provenance de la piscine a été mise en œuvre. Le feu vert est donné 5 à 6" plus tard que le piéton vert sur le passage protégé.
- Le temps de passage des piétons et cyclistes varie, selon le créneau horaire, de 14 à 23" en moyenne en passant par des extrêmes de 13 à 30".

Cette analyse démontre que des évolutions sont possibles sur ce site sans pour autant créer une gêne insurmontable à la circulation automobile.

Aussi, nous vous sollicitons à nouveau

- **pour aboutir à un temps de passage standard de 30" dès lors que la demande en est faite à partir du bouton de "demande piéton" installé de part et d'autre de ce passage dit protégé.** Maintenir 30" sans piéton présent serait certes inutile pour la fluidité de la circulation automobile.
- **pour allonger, de manière significative, le décalage du démarrage des véhicules venant de la piscine selon les mêmes critères.**

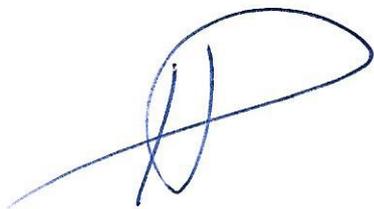
Durant ce comptage, nous constatons par ailleurs que :

- ce secteur concerne tous types de moyens de transports,
- que de nombreux piétons sont soit des personnes âgées soit des enfants accompagnés,
- l'ambiguïté très forte, voire incompréhension de la part des automobilistes, demeure dans la signalisation entre le symbole traditionnel "piéton vert" et le symbole "piéton lumineux rouge triangulaire",
- Le décalage de démarrage des automobiles venant de la piscine a bien été allongé, constat sur site relevé à maxi 6" (vert donné aux auto. par rapport au piéton vert de la piste cyclable) mais toujours largement insuffisant.

Conflits, invectives des automobilistes à l'égard de piétons engagés alors qu'ils n'ont pas terminé leur traversée... sont des situations courantes au quotidien générant une insécurité pour toute personne ne traversant pas en 15", soit tout le monde à l'exception des joggeurs, cyclistes et rollers !

La promotion des "déplacements doux" n'était-elle pas au programme de la municipalité, voies cyclables et cheminements piétons sécurisés ?

Restant bien entendu à votre disposition pour tout élément lié à ce dossier, et poursuivre la réflexion pour l'action, recevez, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Philippe Privat, Président des Amis des Allées.



Pour toute correspondance liée à ce dossier, pour une meilleure réactivité,  
Merci de faire réponse à :

*Philippe Privat, Amis des Allées, 33, E, cours du Général de Gaulle,  
21000, Dijon*

*Tél. : 09 63 65 96 35 et 06 08 62 43 57.*

*Mail : [alphil33@orange.fr](mailto:alphil33@orange.fr)*

*[www.lesamisdesallees.fr](http://www.lesamisdesallees.fr)*

**Durée de la "traversée piétons" constatée le 02/03/2017,  
carrefour Schuman coté piste cyclable.**

**Chronométrages fait sur site, traversée piétons des 5 voies de circulation.**

heure	chronométrage		
<b>mi-journée. Faible trafic, quelques piétons.</b>		<b>moyenne</b>	<b>14"55</b>
11h55	16"19		
	15"50		
12h	13"09		
	14"15		
	14"12		
	17"33		
12h05	13"00		
	14"83		
	13"77		
12h10	13"53		
<b>milieu d'après-midi. Trafic accru avec piétons</b>		<b>moyenne</b>	<b>17"08</b>
16h05	17"09		
	16"97		
	17"07		
	16"98		
	17"15		
	17"22		
16h15	16"22		
	16"61		
	16"39		
16h20	19"02		
<b>fin de journée. Fort trafic par vagues, peu de piétons à cette heure</b>		<b>moyenne</b>	<b>23"34</b>
18h15	20"94		
	29"01		
	20"71		
	20"00		
	29"38		
	21"34		
	21"37		
	19"73		
	30"02		
	20"92		

